



## NOTE DE SYNTHÈSE N°3 DE LA PLATEFORME D'INNOVATION DE SARIA

**Date et lieu de la réunion** : 26/11/2024 à Saria, Province du Boulkiemdé au Burkina Faso

**Profils des participants** : producteurs membre de la PI, OP (CPF), recherche (INERA, UNB), services techniques de vulgarisation agricole (agriculture, élevage, environnement), ONG/Réseaux de conseil agricole (RESCAR-AOC/AFAAS), collectivités territoriales (mairie)

**Nombre de participants** : total 30 ; hommes 22 ; femmes 08

### Thèmes de la rencontre d'échange

- Coupe des arbres et arbustes épargnés dans les champs par de tierces personnes
- Incompréhension avec les forestiers sur la gestion des arbres et arbustes épargnés dans les champs
- Pérennisation de la plateforme d'innovation
- L'usage des ligneux fourrager pour lutter contre les vers intestinaux des petits ruminants

## I. Coupe des arbres et arbustes épargnés dans les champs par de tierces personnes

### Catégories de personnes qui coupent les arbres et arbustes

Toutes les catégories de personnes sont impliquées dans le prélèvement des arbres et arbustes dans les champs d'autrui sans son consentement. Il y a aussi bien les enfants, les femmes et les hommes (forgerons, éleveurs, artisans).

### Usages faits des arbres et arbustes prélevés

Les usages faits des arbres et arbustes dans les champs d'autrui sont fonction des catégories de personnes.

- Pour les enfants, c'est principalement par ignorance ; pour la vente et gérer leurs petits besoins ; par méchanceté (pour faire mal au propriétaire pour une raison quelconque); pour en faire des manches des dabas ;
- Pour les femmes, c'est principalement pour le bois de chauffe et pour la vente de bois afin de faire face à leurs besoins spécifiques ;
- Pour les hommes, il y a : la confection de hangars, la confection des manches de daba, la fabrication de chaises, la construction de greniers, la fabrication des enclos pour le bétail, la production du charbon, l'alimentation des animaux et aussi la vente de bois afin d'avoir des revenus et faire face à certains besoins.

### Solutions actuelles utilisées par les producteurs pour résoudre le problème

Les initiatives individuelles mises en place par les producteurs sont limitées. Certains ont tenté d'installer des clôtures autour de leurs champs. D'autres assurent une surveillance régulière pour protéger leurs arbres. Cependant, malgré ces efforts, les coupes illégales persistent. Les communautés semblent ne pas avoir de solution efficace et compte sur les contrôles des services de l'environnement pour protéger les arbres et arbustes dans les champs.



### Suggestions de la PI pour limiter le prélèvement des arbres et arbustes dans les champs par de tierces personnes

Après échange sur la question entre les membres de la plateforme d'innovation, des suggestions ont été faites dont principalement :

- la réactivation de l'approche « producteurs forestiers » avec la mise en place et la dynamisation des comités villageois de protection des ressources naturelles. C'est un comité constitué de producteurs volontaires par village pour veiller sur la protection des ressources naturelles en général. Ces comités travaillent en synergie avec les services de l'environnement afin de protéger les ressources naturelles ;
- l'implication des chefs coutumiers dans la protection de l'environnement ;
- la poursuite de la sensibilisation des communautés sur la protection et la préservation des ressources naturelles ;
- l'accentuation des sorties des services de l'environnement pour sillonner les villages afin de dissuader les personnes qui s'adonnent toujours à la coupe des arbres et arbustes dans les champs et dans les forêts.

## II. Incompréhension avec les forestiers sur la gestion des arbres et arbustes épargnés dans les champs par les producteurs

La deuxième thématique d'échange de la journée a porté sur l'incompréhension avec les services de l'environnement sur la des arbres et arbustes épargnés dans les champs.

La compréhension des producteurs est qu'ils ont fait des sacrifices pour épargner les arbres et arbustes dans leurs champs afin de les utiliser pour leurs besoins spécifiques comme faire le paillage, alimenter les animaux et pour d'autres besoins spécifiques du ménage. Donc ils ne comprennent pas le fait qu'ils doivent toujours avoir l'accord des services de l'environnement pour utiliser ces arbres et arbustes qui sont les fruits de leur labeur.

Les services de l'environnement faisant partie des membres de la plateforme d'innovation, cela fut une occasion d'échanger directement avec les producteurs sur la question. Ce point a donc été plus une sensibilisation des producteurs sur la démarche à suivre sur la gestion des arbres et arbustes épargnés dans les champs.

A cet effet, l'agent de l'environnement est revenu sur les questions :

- des arbres intégralement protégés dont il y a une interdiction de tailler ou de couper. C'est le cas du karité, du néré, du faidherbia, etc
- des arbres partiellement protégés qui sont les autres arbres indigènes comme le cas du piliostigma, du guierra, etc ;
- des arbres non protégés qui sont les arbres exotiques comme le cas du manguier, du neem, de eucalyptus, etc.

La démarche à suivre par les producteurs sur l'usage de ces catégories d'arbres et d'arbustes a été explicitée par l'agent de l'environnement.

•Pour les arbres intégralement protégés, il n'y a aucune excuse pour les utiliser. En cas de besoin ou d'urgence, le producteur doit prendre contact avec le service de l'environnement qui va venir faire le constat avant d'autoriser le producteur à tailler ou couper ces arbres. Même si ces arbres sont dans les champs comme le cas du Karité et du néré et que l'ombrage nuit les cultures, l'agent de l'environnement doit venir constater et guider le producteur pour faire des tailles ou réduire la densité de ces arbres dans le champ par la coupe de certains.

•Pour les arbres partiellement protégés, le producteur doit venir prendre une autorisation de coupe ou de taille de ces arbres et arbustes. Cette autorisation est payante et permet au producteur d'exploiter ces arbres et arbustes.

•Pour les arbres exotiques, le producteur doit venir prendre une autorisation de coupe ou de taille, mais cette autorisation est non payante.

Les producteurs ont été encouragés à prendre contact avec les agents de l'environnement pour des conseils pratiques au lieu de les voir en seulement des agents de répression.

## III. L'usage des ligneux pour lutter contre les vers intestinaux des petits ruminants

Les agents de l'environnement ont aussi été invités à être plus proches des producteurs afin de mieux jouer leur rôle d'appui conseil au lieu seulement de venir quand cas de problème pour appliquer les textes de gestion des ressources naturelles.

Le troisième point de l'ordre du jour a porté sur la pérennisation de la plateforme d'innovation à la fin du projet en août 2025. Les échanges sur ce point ont permis de savoir que les producteurs qui sont les premiers bénéficiaires de la plateforme sont intéressés pour sa pérennisation.

Des suggestions ont été faite afin que cela soit une réalité.

De ces éléments nous notons que :

- les producteurs sont disponibles pour participer aux réunions des plateformes à la fin du projet avec leurs propres moyens
- la mairie est engagé pour accompagner les producteurs dans cette dynamique en mettant à leur disposition sa salle de réunion pour les échanges et en accompagnant la PI à rechercher des partenaires et des ressources pour son fonctionnement
- la dynamisation du bureau de la PI est un élément clé avec le remplacement de certains membres qui ne sont plus disponibles et aussi à travers des séances de renforcement des capacités des membres du bureau sur leurs rôles et responsabilités et sur la mobilisation de ressources et le développement de partenariats
- l'ensemble des acteurs du projet restent disponibles pour accompagner la PI dans la mesure du possible à la fin du projet.

#### IV. L'usage des ligneux pour lutter contre les vers intestinaux des petits ruminants

Le dernier point de la réunion de la plateforme d'innovation du 26 novembre à Saria a été un partage de résultats de recherche sur le projet qui a porté sur l'usage des ligneux fourragers pour lutter contre les vers intestinaux des petits ruminants. A cet effet, nous retenons que l'alimentation des animaux avec les feuilles du **Dattier du désert** (*Balanites aegyptiaca*), du **Baobab** (*Adansonia digitata* L.), du **Faidherbia albidia** (*Acacia albidia*), du **Jujubier** (*Ziziphus mauritiana* Lam.), du **Caïlcedrat** (*Khaya senegalensis*) et du *Guiera senegalensis* permet de lutter contre les vers intestinaux des petits ruminants.

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de cette liste. Nous espérons qu'elle sera utile au plus grand nombre.

Réseau des Services de Conseil Agricole et rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre

Tél: 25 40 56 86 / 05 89 57 57 E-mail: [contact@rescat.org](mailto:contact@rescat.org) Site web: [www.rescat.org](http://www.rescat.org) BP: 01 BP 6630 Ouagadougou 01 Burkina-Faso